

AVIS SUR LA NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE VIE ÉTUDIANTE SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT

Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts, et notamment son article 7.4 ;

Vu la note de présentation jointe à la présente délibération.

Conformément aux statuts de l'Université Gustave Eiffel, le président de l'Université est assisté de plusieurs vice-présidents, dont il fixe le nombre et les attributions et qu'il nomme après avis du conseil d'administration.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, Florence Rouyer est vice-présidente Vie étudiante par intérim et est proposée en qualité de vice-présidente Vie étudiante ;

Délibère

Article unique

L'avis favorable a été rendu selon les résultats suivants :

Nombre de votants	:	24
Nombre d'abstentions	:	3
Nombre de votes pour	:	21
Nombre de votes contre	:	0

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs-sur-Marne, le 19 octobre 2023



FICHE DE PRÉSENTATION

NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE VIE ÉTUDIANTE

Information

Vote

Avis

Contexte :

Tel que mentionné dans les statuts de l'Université Gustave Eiffel (Titre II : Gouvernance de l'université, Chapitre Ier : Le président, Article 6 : Les vice- présidents), « L'université comprend des vice-présidents nommés, de droit ou élus ». Concernant les vice-présidents nommés, il est précisé que « Le président de l'université est assisté de plusieurs vice-présidents, dont il fixe le nombre et les attributions et qu'il nomme, après avis du conseil d'administration. »

Les vice-présidents nommés (VP) sont des VP dits « exécutifs » : ils travaillent de concert avec les quatre VP de droit (responsables d'école-membre ou d'établissement-composante) et les quatre VP élus des trois conseils centraux (Conseil d'administration, Conseil académique, Parlement étudiant) et de la Commission carrière des enseignants-chercheurs.

La présente note formalise la proposition de nomination de Florence Rouyer comme vice-présidente vie étudiante suite à la démission de Karine Marot au 1^{er} septembre 2023. Florence Rouyer effectue l'intérim depuis cette date.

Délibération sur (avis) :

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur la nomination de :

- La VP Vie Étudiante : Florence ROUYER

Document(s) joint(s) :

- CV de Florence ROUYER